



CC Jura Nord (Siren : 243900560)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Dampierre
Arrondissement	Dole
Département	Jura
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	30/12/1994
Date d'effet	30/12/1994

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Jérôme FASSET

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	1, chemin du Tissage
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	39700 DAMPIERRE
Téléphone	03 84 71 12 17
Fax	03 84 81 35 11
Courriel	ccjura.nord@wanadoo.fr
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	11 808
-----------------------------	--------

Densité moyenne 45,53

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 32

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
39	Brans (213900749)	226
39	Courtefontaine (213901721)	263
39	Dammartin-Marpain (213901887)	340
39	Dampierre (200087203)	1 282
39	Étrepigney (213902182)	429
39	Évans (213902190)	652
39	Fraisans (213902356)	1 246
39	Gendrey (213902463)	436
39	La Barre (213900392)	235
39	La Bretenière (213900764)	221
39	Louvatange (213903024)	105
39	Monteplain (213903529)	138
39	Montmirey-la-Ville (213903602)	183
39	Montmirey-le-Château (213903610)	199
39	Mutigney (213903776)	172
39	Offlanges (213903925)	201
39	Orchamps (213903966)	1 127
39	Ougney (213903982)	373
39	Our (213904006)	141
39	Pagney (213904022)	346
39	Plumont (213904303)	105
39	Ranchot (213904519)	490
39	Rans (213904527)	542
39	Romain (213904642)	213
39	Rouffange (213904691)	105
39	Salans (213904980)	592
39	Saligney (213904998)	191
39	Sermange (213905136)	260
39	Serre-les-Moulières (213905144)	200
39	Taxenne (213905276)	105
39	Thervay (213905284)	400
39	Vitreux (213905813)	290

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 29

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie

- Autres énergies - "Etude de faisabilité de projets éoliens sur le territoire intercommunal, - Réalisation et dépôt de dossier de zone de développement éolien sur le territoire intercommunal."
Environnement et cadre de vie
- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif création d'un SPANC. Contrôle des installations nouvelles et existantes et prise en charge des dépenses d'entretien des systèmes qui comprend l'organisation des vidanges des ouvrages de prétraitement. Prestations de service pour le compte de collectivités ou d'autres EPCI.
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés - « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés », en remplacement de la compétence actuelle ainsi rédigée : ordures ménagères : valorisation et élimination des déchets et assimilés.
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
Sanitaires et social
- Action sociale
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, zone d'activité locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire », compétence générique obligatoire pour le passage à la FPU. Par ailleurs, l'intérêt communautaire de la compétence actuelle suivante : « Elaboration, création, aménagement, extension et gestion du Parc Intercommunal d'Activités Jura Nord de Ranchot, de toute extension future de ce dernier, ou de toute nouvelle zone d'activités économiques d'intérêt communautaire à créer d'importance stratégique pour le développement économique de la communauté » est modifié comme suit : « Peut être reconnue d'intérêt communautaire une zone d'activité située à proximité d'une voie principale de communication du territoire supportant un trafic supérieur à 1000 véhicules/jour ou s'inscrivant dans un schéma stratégique de développement économique communautaire, joint aux statuts de la communauté. Ce schéma pourra être complété ou restreint selon l'approbation du conseil de la communauté. Un nouvel inventaire sera établi lors de chaque modification approuvée par le conseil communautaire. Les Z.A communales ainsi que leur(s) extension (s) réalisée (s) ou future (s) restent, sauf accord entre la commune gestionnaire et la communauté de communes Jura Nord, compétence exclusive dudit gestionnaire. Sa conclusion actuelle : « la création et la gestion d'une zone d'équipement commercial ne relèvent pas de la compétence communautaire » est supprimée.
Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs
- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire - « construction, extension, entretien et fonctionnement des équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire » et ce à compter du 1er septembre 2014, en lieu et place de la compétence partielle actuelle : « soutien au fonctionnement des équipements d'enseignement préélémentaires (écoles maternelles) par l'octroi d'une dotation de péréquation ».
- Activités péri-scolaires
- Activités culturelles ou socioculturelles
- Activités sportives
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) - « Elaboration, approbation, révision, suivi d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et d'un Schéma de Secteur » en lieu et place de la compétence actuelle ainsi rédigée : élaboration, approbation, révision, suivi d'un Schéma de cohérence territoriale (SCOT) ;
- Schéma de secteur - « Elaboration, approbation, révision, suivi d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et d'un Schéma de Secteur » en lieu et place de la compétence actuelle ainsi rédigée : élaboration, approbation, révision, suivi d'un Schéma de cohérence territoriale (SCOT) ;

- Plans locaux d'urbanisme
- « <i>Elaboration, approbation, modification, révision et suivi des documents de planification, PLUI compris</i> », en lieu et place de la compétence rédigée actuellement comme suit : « <i>participation à la concertation pour l'élaboration, la révision, l'harmonisation des documents d'urbanisme (des Plans d'Occupation des Sols (POS), des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et des cartes communales) et des aménagements fonciers. Les études et les révisions de PLU et des cartes communales ou des aménagements fonciers, ne font pas partie, à ce jour, des compétences à transférer</i> ».
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
- « <i>Création et réalisation de Zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire</i> » dont l'intérêt communautaire est ainsi rédigé : « <i>A ce titre, l'intérêt communautaire recouvre les opérations qui, même situées sur le territoire d'une seule commune, remplissent les conditions suivantes : ?qui permettent l'implantation d'un ou plusieurs équipements reconnus d'intérêt communautaire et/ou nécessitent des investissements pour la réalisation d'équipements, d'aménagements relevant des compétences de la communauté. ?qui sont inscrites dans le Schéma de développement de la communauté de communes, au titre de ZAC, après accord, respectivement, de la commune et du conseil de la communauté à la majorité des 2/3. L'inventaire du programme d'actions sera joint aux statuts de la communauté. Il pourra être complété conformément à la règle de décision précisée ci-dessus ou restreint selon l'approbation du conseil de la communauté. Un nouvel inventaire sera établi lors de chaque modification approuvée.</i>
- Constitution de réserves foncières
- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie
<i>2-6. Voirie d'intérêt communautaire. l Elaboration, création et entretien de toute voie existante ou future permettant la desserte des activités économiques sur toute zone d'activités intercommunautaire. Est d'intérêt communautaire toute voie existante ou future permettant la desserte des activités économiques sur toute zone d'activités intercommunautaire.</i>
- Signalisation
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
Logement et habitat
- Amélioration du parc immobilier bâti
- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
Autres
- Préfiguration et fonctionnement des Pays
- Gestion de personnel (policiers-municipaux et garde-champêtre...)
- Gestion d'un centre de secours
- NTIC (Internet, câble...)
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Autres

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
70	SM d'aménagement de la Moyenne et de la Basse vallée de l'Ognon (200034544)	SM ouvert	21 403
39	SIVU La Nounourserie (200073435)	SM fermé	1 352
39	Syndicat de gestion de la cuisine centrale La Grande Tablée (200044352)	SM ouvert	77 290
39	SICTOM de la zone de Dole (253900633)	SM fermé	86 880

39	SM d'énergies, d'équipements et de communication (SIDECE) du Jura (253901094)	SM ouvert	270 142
----	---	-----------	---------

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)